

LA RADIODIFFUSION

DEMANDE D'EXTENSION DES SERVICES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question d'importance nationale à une personnalité d'envergure nationale, c'est-à-dire le ministre du Revenu national. Étant donné que des milliers de Canadiens sont encore privés d'une réception radiophonique satisfaisante, et surtout de la possibilité d'écouter les émissions de Radio-Canada, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement se propose de prendre pour remédier à cette injustice qui dure depuis longtemps?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la question, sans les fleurs, m'a été transmise après l'ouverture de la séance. L'établissement du programme de Radio-Canada relève exclusivement de cet organisme même. C'est au gouvernement qu'il incombe de fournir les fonds dont Radio-Canada a besoin et, comme l'honorable député s'en rendra compte en consultant les crédits, notre gouvernement a prévu cette année à l'intention de Radio-Canada plusieurs millions de dollars de plus que d'habitude. Je sais que la Société a l'intention d'étendre son service à diverses localités d'ici quelques mois.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

INTERPELLATION RELATIVE À LA DÉCISION PORTANT SUR LES DROITS DE PASSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. J'en ai fait tenir avis à son bureau. Quand en arrivera-t-on à une décision au sujet des droits de passage envisagés pour la voie maritime du Saint-Laurent et le canal de Welland? Ces projets de droits de passage seront-ils déposés à la Chambre et aurons-nous l'occasion de les examiner?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de la courtoisie dont il a fait preuve en me donnant avis de son intention de poser cette question. Les commissions canado-américaines compétentes en ces matières n'ont pas terminé leurs travaux. Dès qu'une décision sera intervenue, il en sera fait part au public et des audiences seront tenues à Ottawa par l'Administration de la voie maritime et à Washington par la *St. Lawrence Seaway Development Corporation*.

Si les honorables députés désirent exprimer leur avis sur ces droits et dire ce qu'ils devraient être, selon eux, ils sont parfaitement libres de le faire à l'occasion du débat sur l'Adresse.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

WILLIAM HEIKKILA—PRÉSUMÉE DÉTENTION DANS LA PRISON DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice ou, en son absence, à son adjoint parlementaire, qui pourra peut-être la tenir pour un avis.

L'hon. M. Fleming: Il n'y a pas d'adjoint parlementaire.

M. Winch: L'attention du ministre de la Justice a-t-elle été attirée sur le cas de William Heikkila, de San-Francisco, qui a été écroué par les autorités de l'immigration américaine dans la prison de Vancouver, sous un faux nom, et gardé au secret pendant 39 heures, sans être cité devant un juge de paix ou un magistrat pour y entendre les accusations qui pesaient contre lui, contrairement à ce qu'exige la loi canadienne? Dans le cas de l'affirmative, le ministre de la Justice peut-il nous dire si une enquête est en cours à ce sujet et s'il existe entre le Canada et les États-Unis un accord ou un traité permettant à une puissance étrangère de détenir un citoyen non canadien dans une prison canadienne, contrairement à la loi canadienne?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Je porterai très volontiers ces questions à l'attention du ministre intéressé.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉCLARATION AU SUJET DU VERSEMENT DE PRESTATIONS SAISONNIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Timmins m'a posé une question au sujet du pourcentage des chômeurs qui touchent en ce moment des prestations saisonnières. Voici la réponse:

Le 30 avril, les bénéficiaires de prestations saisonnières représentaient 30 p. 100 du nombre total des requérants actifs. En réponse à la deuxième partie de la question, je dois me contenter de dire que, le 31 mars, un mois plus tôt, la proportion était d'environ 27 p. 100. La raison de ce changement c'est que, durant cette période, le nombre des inscriptions a baissé, de sorte que la proportion